

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêtrice

Par une lettre enregistrée le 06 mars 2023, le président d'Anjou Bleu Communauté demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La déclaration de Projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Candé.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Brigitte LAVERGNE, Avocate à la retraite, demeurant 31 rue Paul Bert à Angers (49100) est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président d'Anjou Bleu Communauté et à Madame Brigitte LAVERGNE.

Fait à Nantes, le 10 mars 2023.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique SPECHT